

Zeitschrift:	Candollea : journal international de botanique systématique = international journal of systematic botany
Herausgeber:	Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève
Band:	38 (1983)
Heft:	2
Artikel:	Grimm, Asso, Aublet et Forsskål sont-ils "linnéens"? : Ou la portée de l'article 23. 6 (c) du Code International de la Nomenclature Botanique
Autor:	Burdet, Hervé M. / Perret, Patrick
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-879889

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Grimm, Asso, Aublet et Forsskål sont-ils “linnéens“? ou la portée de l’article 23. 6 (c) du Code International de la Nomenclature Botanique

HERVÉ M. BURDET
&
PATRICK PERRET

RÉSUMÉ

BURDET, H. M. & P. PERRET (1983). Grimm, Asso, Aublet et Forsskål sont-ils “linnéens“? ou la portée de l’article 23. 6 (c) du Code International de la Nomenclature Botanique. *Candollea* 38: 699-707. En français, résumé anglais.

Les auteurs entendent démontrer que l’interprétation correcte de l’article 23. 6 (c) du Code International de la Nomenclature Botanique amène à rejeter le Synopsis Isenacensis de Grimm, les œuvres d’Asso, les Plantes de la Guiane Françoise d’Aublet et la Flora Ägyptiaco-arabica de Forsskål comme non-linuéens et qu’aucune épithète spécifique n’est validement publiée dans ces ouvrages.

ABSTRACT

BURDET, H. M. & P. PERRET (1983). Are Grimm, Asso, Aublet and Forsskål “linnaean“? or the implications of article 23. 6 (c) of the International Code of Botanical Nomenclature. *Candollea* 38: 699-707. In French, English abstract.

The authors mean to demonstrate that an accurate reading of article 23. 6 (c) of the International Code of Botanical Nomenclature leads to reject Grimm’s Synopsis Isenacensis, the works of Asso, Aublet’s Plantes de la Guiane Françoise and Forsskål’s Flora Ägyptiaco-arabica as non-linnaean and that no specific epithet is validly published in these works.

L’article 23. 6 (c) du Code International de Nomenclature Botanique (CINB) n’autorise pas à choisir dans un ouvrage donné des noms qui paraissent validement publiés pour les retenir, en ignorant parallèlement les autres, sous

prétexte qu'ils ne le seraient pas. L'article est très clair: il dit qu'on ne saurait retenir des épithètes spécifiques qui proviennent d'ouvrages dans lesquels "le système linnéen de nomenclature spécifique binaire n'est pas appliqué d'une façon constante". Il convient donc de porter un diagnostic global sur certains ouvrages litigieux du point de vue de leur "linnéité" et de déterminer s'ils sont linnéens ou non, avant de retenir un seul des noms qu'ils contiennent. Le bien-fondé de cette démarche est encore explicité "a contrario" dans la suite de l'article qui précise que le "Species Plantarum" de Linné lui-même, est seulement "réputé linnéen", alors que dans les faits il ne l'est pas, puisque l'auteur a introduit dans son ouvrage un "nomen triviale" binomial; ce qui veut bien dire que sans cette exception clairement formulée le "Species Plantarum" lui-même aurait pu être rejeté sur la base de l'article 23. 6 (c).

Si tant de rigueur est de mise et si un seul manquement à la règle peut suffire et faire rejeter un ouvrage hors de la nomenclature, il conviendrait de pratiquer cette règle dans chaque cas et de fonder son application sur des critères constants. Lesquels?

Tant l'énoncé que les exemples de l'article 23. 6 (c) autorisent à considérer que: doivent être rejettés comme "non-linnéens" tous les ouvrages dans lesquels au moins une espèce retenue, énumérée ou considérée par l'auteur y apparaît dépourvue d'une désignation binominale (*nomen triviale*), qu'elle soit désignée d'un polynome (*nomen specificum legitimum*), d'un numéro hallérien ou de tout autre terme ou formule employé à la place du binôme linnéen.

On peut, sans y être forcé, considérer comme des cas réservés, à interpréter avec bienveillance, ceux où l'auteur, sans user de la terminologie binaire prescrite, précise ses doutes quant à l'identité ou au rang du taxon qu'il désigne, dans le texte, dans la préface, dans les commentaires ou en note.

Examinons maintenant quelques exemples d'ouvrages litigieux. Nous en proposerons quatre: Grimm, Asso, Aublet et Forsskål. Ces quatre auteurs ont en commun d'être des linnéens. Ils se décrivent, en effet, comme de fidèles adeptes de la philosophie et des méthodes linnéennes sans que pour autant leurs ouvrages le soient forcément. Ils pratiquent parfaitement la technique linnéenne de l'énumération de leurs plantes à l'aide d'une "descriptio specifica legitima" et savent dans la plupart des cas y joindre un "nomen triviale" binomial. Il ont malheureusement tous en commun aussi l'habitude d'omettre le "nomen triviale", dans certains cas et pour des raisons diverses, ou d'en proposer qui ne sont pas binominaux. Les cas de Grimm et d'Asso se distinguent de ceux d'Aublet et de Forsskål parce que l'application stricte des provisions de l'article 23. 6 (c) aux deux premiers auteurs contribuerait à stabiliser peu ou prou l'usage nomenclatural actuel, alors que son application aux deux derniers causerait de forts bouleversements nomenclaturaux.

Cas de Grimm

Grimm a publié de 1767 à 1773 : *Synopsis methodica stirpium agri Isenacensis in Nova Acta Phys.-Med. Acad. Leop.-Carol. Nat. Curios.* 3, 4, 5/ app. 116, 80, 44. Comme le signale RAUSCHERT (1973), 11 des 570 espèces énumérées dans cette flore ne sont pas désignées par un binôme mais par des polynômes de Haller ou de Grimm lui-même. Rauschert en conclut donc que le “*Synopsis*“ de Grimm est un ouvrage dans lequel le système linnéen de nomenclature spécifique binaire n'est pas appliqué de façon constante et qu'aucune épithète spécifique publiée dans cet ouvrage ne peut être considérée comme validement publiée.

Cas d'Asso

On relève chez cet auteur les publications botaniques suivantes dans lesquelles apparaissent des noms nouveaux:

1. *Synopsis stirpium indigenarum Aragoniae.* Auctore C. A. R. Caesaraugustano. Massiliae. 1779. 4°, [I]-XXIV, 1-160, [14], 9 tab.
2. *Mantissa stirpium indigenarum Aragoniae.* [Amstelaedami.] 1781. [Heredes C. Sommer.] 4°, [8], 159-184, [2], 2 tab.
3. *Introductio in oryctographiam, et zoologiam Aragoniae.* Accedit [pp. 157-192] *enumeratio stirpium in eadem regione noviter detectarum.* [Amstelaedami.] 1784. [Sommer]. 8° [1]-192. 7 tab.
4. *Enumeratio stirpium in Arragonia noviter detectarum;* in Römer J. J. (Ed.) *Scriptores de plantis Hispanicis, Lusitanicis, Brasiliensibus... Norimbergae.* 1796. Officina Raspeana.: 9-36 [Cette publication fréquemment citée n'est qu'une réimpression partielle du N°3].

Les publications ci-dessus ne sont pas conformes à l'article 23. 6 (c) du CINB car dans ces quatre textes, Asso, comme il l'explique dans ses préfaces (*Synopsis* pp. XVII & XIX; *Enumeratio* p. 7), suit “religieusement” Linné et emploie des binômes linnéens pour énumérer toutes les plantes courantes, sans ajouter de polynômes descriptifs puisque, dit-il, ces polynômes sont inutiles aux botanistes familiers de l'œuvre de Linné et encore plus inutiles aux autres gens. Asso déclare cependant faire usage de polynômes soulignant la “*differentia specifica*“ dans les cas de plantes nouvelles, ignorées de Linné, douteuses ou d'une grande rareté. Dans certains cas, Asso ajoute derrière le nom de genre une épithète spécifique entre parenthèses, dans d'autres cas il ne le fait pas. Il est facile de montrer que les listes floristiques d'Asso contiennent des taxons retenus au niveau spécifique et pourvus d'un numéro d'ordre, qui sont présentés à l'aide de binômes linnéens ou de polynômes de Barrelier, Gérard, Haller, Scopoli et Asso, indifféremment. Voici quelques exemples:

- Synopsis N° 94 *Arundo calicibus unifloris, extus lanuginosis* Gérard.
- Mantissa N° 1063 *Lolium spicis teretibus, quadrifloris, remotis.* [Asso].
- Mantissa N° 1098 *Lychnis foliis ovato-ellipticis, petalis integris, coronatis.* [Asso]. La fin du passage consacré à cette plante se termine comme suit: “concluditur plantam nostram esse novam Lychnidis speciem“.
- Mantissa p. 181: lorsque Asso dans des “observationes“ en fin d’ouvrage se réfère à certaines des espèces du texte principal il dit aussi bien N° 88 *Avena fatua* que N° 94 *Arundo calycibus unifloris, extus lanuginosis*.
- Enumeratio N° 4 *Veronica foliis integerrimis, racemo terminali, caule procumbente.* [Asso].
- Enumeratio N° 19 *Bromus spiculis sessilibus 4 floris, imbricatis.* [Asso].
- Enumeratio N° 113: Asso évoque à propos de *Sideritis scordiooides* un autre taxon dont il dit: “*Sideritis* Syn. n 518. Species in Synopsi proposita a *S. scordioide* est omnino diversa“. Il se réfère donc à un taxon de rang spécifique qui figure dans le Synopsis sous le N° 518, soit à un polynôme: “*Sideritis spicis interruptis, foliis lanceolatis, utrinque dentato-spinosis*“.

L’Enumeratio fourmille d’ailleurs de polynômes; le genre *Cistus*, par exemple est traité avec 5 binômes et 6 polynômes. Nous avons volontairement limité le choix de nos exemples à des cas où Asso n’émet aucun doute à propos de la nature spécifique des notations nomenclaturales qu’il retient ou qu’il propose pour les plantes aragonaises qu’il énumère. Les quatre textes en question ici présentent beaucoup d’autres cas semblables et la méthode énumérative et typographique d’Asso est parfaitement constante. Il ne sera donc pas possible de retenir le raisonnement qui voudrait que les notations nomenclaturales non binaires d’Asso ne soient que de simples descriptions provisoires de taxons non nommés dont le rang n’est pas précisé.

Cas d’Aublet

Aublet en publiant son Histoire des plantes de la Guiane Françoise a introduit dans la littérature botanique un grand nombre de noms nouveaux. Il énumère ses plantes en les désignant d’un nom de genre suivi d’un polynôme de Linné, Plumier, Burmann, Sloane, Browne, Breyn, Commelin, etc... Il fait suivre dans un grand nombre de cas le nom de genre d’une épithète spécifique en italique avec ou sans parenthèses.. Dans plusieurs cas aucune épithète spécifique n'est ajoutée. La majorité des espèces d’Aublet sont donc désignées avec un système nomenclatural binaire, mais pas toutes. Citons par exemple les cas suivants où des taxons spécifiques, au sens d’Aublet, ne sont introduits que par des polynômes:

- Solanum caule arboreo* 2(table): 28, 1: 217.
- Periploca siliquis angustissimis* 2(table): 23, 1: 273.
- Cynanchum foliis ovatis* 2(table): 10, 1: 273.
- Myrtus foliis laurinis* 2(table): 20, 1: 513.
- Smilax caule inermi* 2(table): 27, 2: 902.
- Ficus minimo fructu* 2(table): 12, 2: 952.
- Filix non ramosa major* 2(table): 12, 2: 966.
- Filix non ramosa minor* 2(table): 12, 2: 966.
- Tubera testiculorum minora* 2(table): 30, 2: 973.
- Tubera testiculorum majora* 2(table): 30, 2: 973.

L'ouvrage se termine par une Table des noms latins des plantes de la Guiane Françoise, dans laquelle sont repris, à titre de renvois, dans une première colonne le "nomen genericum" et dans une seconde le "nomen specificum seu triviale". Comme cette seconde colonne comporte bon nombre de polynômes non-linnéens en plus d'une majorité de binômes, la lecture la plus favorable à l'auteur serait celle où les binômes seraient compris comme des "nomina trivialia" linnéens et les polynômes comme des "nomina specifica". En fait, on s'aperçoit vite que les "nomina specifica" présumés de la table ne coïncident pratiquement jamais avec leurs homologues dans le texte principal. Ce sont autant de formules abréviatives des polynômes spécifiques du texte principal. Ces formules sont en quelque sorte des "nomina trivialia" plurinominaux, non-linnéens.

Les Plantes de la Guiane d'Aublet appartiennent donc à cette catégorie d'ouvrages dans lesquels l'auteur ne fait pas d'une façon constante usage du système linnéen de nomenclature spécifique binaire, parce que certaines espèces n'y figurent que sous forme de polynômes. Le fait que certains de ces polynômes ne comptent que deux termes et soient des binômes occasionnels ne change rien à l'affaire. Il est impossible de considérer Aublet comme l'auteur de noms spécifiques valides dans cet ouvrage.

Cet ouvrage appartient cependant à la catégorie des travaux qui satisfont aux provisions de l'art. 20 du CINB et constitue une importante source de noms de genres, utiles dans la mesure où les botanistes parviennent à les interpréter par la typification. Les validations ultérieures éventuelles des binômes spécifiques jusqu'ici attribués à Aublet sont à rechercher dans des travaux postérieurs à 1775. On en trouve beaucoup dans Lamarck: Encyclopédie méthodique, dès 1783, pour le début de l'ordre alphabétique des genres en français. D'autres n'apparaissent que bien plus tard durant le XIX^{me} siècle et jusque tout récemment (HOWARD, 1983).

Cas de Forsskål

L'ouvrage posthume de Petrus Forsskål, publié en 1775 par Carsten Niebuhr, est une œuvre assez maladroite éditée: *Flora Ägyptiaco-arabica sive descriptiones plantarum, quas per Ägyptum inferiorem et Arabiam felicem detexit, illustravit Petrus Forskål.* Hauniae, 1775. En plus d'une préface, cet ouvrage comporte six listes floristiques pour des régions diverses, une partie descriptive des espèces et des genres nouveaux, ainsi que des renvois par astérisques, des parties floristiques à la partie descriptive. Il est facile d'y repérer la méthode typographique usitée et de distinguer ce qui doit servir de polynômes descriptifs (*nomina specifica legitima*) et les termes qui servent de noms spécifiques (*nomina trivialia*). Dans presque toutes les parties de l'ouvrage, il est possible de repérer des cas de désignation spécifique procédant d'un autre système que le système linnéen de nomenclature spécifique binaire:

Flora constantinopolitana, littoris ad Dardanellos et insularum Tenedos, Imros, Rhodi.

Echium caule erecto p. XXI.

Statice foliis radicalibus oblongis p. XXIV.

Allium caule foliis vaginato p. XXIV.

Allium foliis subulatis p. XXIV.

Juncus panicula laterali p. XXIV.

Arenaria foliis carnosis, subulatis p. XXV.

Cucubalus foliis crassis p. XXVI.

Reseda alba, trigyna, undata? p. XXVI.

Hypericum foliis linearibus p. XXX.

Cnicus seminibus radii dentatis p. XXXI.

Flora Ägyptiaca.

Salsola kali polygam. p. LXIII.

Catananche flore flavo p. LXXII.

Carduus foliis decurrentibus p. LXXIII.

Flora arabico-yemen.

- Dianthera americ. flava* p. CIII.
Dianthera amer. fl. albo p. CIII.
Panicum adhaer. simile glauco p. CIV.
Panicum adhaer. foliis sulcatis p. CIV.
Panicum panicula coarctata p. CIV.
Agrostis repens, spicata p. CIV.
Poa spiculis 3-floris p. CIV.
Rhamnus nabeca: rectus p. CVI.
Nerium foliis ternatis p. CVII.
Nerium foliis integris p. CVIII.
Stapelia 4-angul. ramosa p. CVIII.
Aloe vera: officin. p. CX.
Sedum florib. corymbosis p. CXI.
Ruellia strep. caerulea p. CXV.
Geranium stam. fertil. 7 p. CXVI.
Geranium st. fert. 5 p. CXVI.
Geranium st. fert. 10 p. CXVI.
Sida parva, flore albo p. CXVI.
Citrus aur. Cedro dicta p. CXVIII.
Gnaphalium fruticosum flavum p. CXIX.
Gnaphalium calycibus albis p. CXIX.
Gnaphalium calyc. ciner.; fol. linear. p. CXIX.
Gnaphalium cal. cin. fol. cuneatis p. CXIX.
Conyza caule alato p. CXIX.
Senecio linif. radio nullo p. CXIX.
Senecio foliis lanceolato-dentatis p. CXIX.
Amaranthus racemis viridibus p. CXXI.
Turia foliis cordatis p. CXXI.
Cebatha foliis glabris p. CXXII.

Cebatha foliis pubescentibus p. CXXII.

Mimosa leguminibus inarticulatis p. CXXIII.

Ulva vesiculis ovatis p. CXXVI.

Descriptiones plantarum florae Ägyptiaco-arabicae.

Scirpus kalli 3. alpini p. 15.

Annona glabra, Keschta p. 102.

Dolichos aeschynome sesban p. 134.

Ficus sycomorus, vera p. 180.

Gnaphalium calycibus albis; foliis remotis, petiolatis, supra pilosis, lanceolatis, integris; corymbo terminali; caule ramoso p. 218.

Gnaphalium calycibus cinereis; foliis linearibus, integris p. 218.

Gnaphalium calycibus cinereis; foliis cuneatis, obtusis, subsinuatis p. 218.

Gnaphalium fruticosum; calycibus flavis, corymbosis, terminalibus; foliis linearibus, amplexicaul. p. 218.

On notera en particulier le genre *Gnaphalium* traité en p. 218 avec une énumération de "nomina specifica legitima" en forme de polynômes auxquels ne sont joints aucun noms spécifiques binaires et en p. CXIX avec des "nomina trivialia" qui ne sont pas binaires. La présence dans l'ouvrage d'une double nomenclature: l'une "légitime" polynomiale et l'autre "triviale" également polynomiale, et donc non-linnéenne, est ici particulièrement évidente.

Toutes précautions prises pour ne pas s'achopper à ce que l'on pourrait considérer comme des polynômes descriptifs d'espèces non nommées ni aux cas où un doute est exprimé sur le statut du taxon présenté; toutes les erreurs imputables à l'éditeur écartées, il reste un certain nombre de cas où une terminologie autre que binaire se substitue aux "nomina trivialia" linnéens. Il est donc évident que la Flora Ägyptiaco-arabica de Forsskål, comme la flore de Grimm, les ouvrages d'Asso et les Plantes de Guiane d'Aublet, est un ouvrage où le système linnéen de nomenclature spécifique binaire n'est pas appliqué d'une façon constante et que les épithètes spécifiques qui y sont publiées doivent être rejetées au sens de l'article 23. 6 (c) du CINB.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- HOWARD, R. A. (1983). The plates of Aublet's Histoire des plantes de la Guiane Françoise. *J. Arn. Arb.* 64: 255-292.
- RAUSCHERT, S. (1973). Zur Nomenklatur der Farn- und Blütenpflanzen Deutschlands (III). *Fed- des Repertorium* 83: 645-662.
- VOSS, E. G. & al. (1983). International Code of Botanical Nomenclature adopted by the Thirteenth International Botanical Congress, Sydney, August 1981. *Regnum Veg.* 111.

